



## COMMUNIQUÉ de PRESSE

**Lundi 14 juin 2021** 

Modification des lieux de vote pour les scrutins des 20 et 27 juin

Double scrutin, gestes barrières et évolution démographique : pour ces trois raisons, certains électeurs de Dunkerque seront amenés à changer de bureau de vote pour les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021.

L'évolution démographique positive de certains quartiers, induite notamment par de nouvelles constructions (dans le quartier Neptune ou dans le nouvel îlot Benjamin Morel, par exemple) a conduit à une modification des périmètres de bureaux de vote. Des changements de rattachement aux bureaux de vote ont donc été effectués, afin que les électeurs restent accueillis dans de bonnes conditions. Les modifications concernent les électeurs des bureaux 3, 4, 6, 22 et 23, lesquels ont reçu une nouvelle carte d'électeur les informant de leur lieu de vote.

- Les électeurs du bureau n°3 (hôtel de l'Armateur) voteront à la maison d'animation sénior, rue du maréchal French.
- Les électeurs du bureau n°4 (groupe scolaire André Nita) voteront à la salle Louis Napoléon Develle, rue de la paix (pas de changement pour le bureau 5 qui reste dans l'école)
- Les électeurs du bureau n°6 (Maison de quartier de l'Ile Jeanty) voteront à l'école Lucien Maillart
- Enfin, un nouveau bureau est installé à l'Hôtel de l'Armateur, qui accueillera une partie des électeurs du bureau 22 (école Neptune) et du bureau 23 (école municipale d'arts plastiques).







## Et également des modifications exceptionnelles

Ces élections ont la particularité d'être un double scrutin : les électeurs votent deux fois, une fois pour les élections régionales et une fois pour les élections départementales. Dans chaque bâtiment, il y aura donc deux bureaux différents, et l'électeur devra passer dans deux isoloirs différents. Or certains bâtiments n'étaient pas assez grands pour accueillir deux bureaux de vote, ni assez spacieux pour permettre la distanciation sociale lors du vote et lors du dépouillement, toujours en vigueur. Il a donc été nécessaire de dédoubler certains bureaux. Aussi, certains électeurs seront-ils orientés vers de nouveaux bureaux, uniquement pour les élections des 20 et 27 juin (et ne recevront donc pas de nouvelle carte d'électeur).

- Les électeurs des bureaux n°11 et n°12 (mairie de Petite-Synthe) voteront à la salle de la Concorde
- Les électeurs du bureau n°26 (l'école du Parc) voteront au foyer polyvalent des Glacis, avenue des Maréchaux de France
- Les électeurs des bureaux n°29 et n°30 (groupe scolaire Péguy-Jaurès) voteront aux Stades de Flandres, avenue de Rosendaël
- Les électeurs du bureau n°201 (mairie de Fort-Mardyck) voteront à la salle des Fêtes, rue du général Leclercq
- Les électeurs du bureau n°203 (école maternelle Jean Jaurès) voteront à la Maison des arts, 19 contour du bout d'amont

Chaque bureau doit respecter sa jauge, d'où une attente possible pour les électeurs à l'extérieur des bureaux. Pour l'éviter, il est conseillé de choisir un horaire de faible affluence pour venir voter, à savoir en début de matinée et en début d'après-midi. Les électeurs sont invités à venir avec leur propre stylo et devront se laver les mains en entrant dans les lieux. Le port du masque sera bien entendu obligatoire. Pour rappel, la Ville met à disposition un service de chauffeurs pour les personnes qui ont des difficultés pour se déplacer (réservation à l'avance sous conditions au 03 28 59 1234.)